



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Régine POZET  
Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement  
Téléphone 04 94 46 81 94

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 10 décembre 2020

**Monsieur le Président  
de  
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SUD SAINTE BAUME  
139 avenue Henri Jansoulin  
83740 LA CADIÈRE D'AZUR**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 177 735 5759 4

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté d'agglomération, le dossier sur le projet de mise en culture de vigne Bio en Bandol, soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune de LA CADIÈRE D'AZUR (lieu-dit La Baume Nègre / La Bégude / Le petit Caunet).

Le dossier ci-joint ( Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint au Chef du Service  
Agriculture et Forêt

  
Cildas REYTER

Téléphone 04 94 46 81 94  
Courriel : [ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr](mailto:ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr)  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)